

Emetteur du document :

BOUET Alexandre		BOTU Philippe		GARCIA Severin		SAFFRE Pierrick	
GLATIGNY Grégory		COLLIARD Régine		GINOT VERON Valérie		TERRAZ Stéphane	
MERLE Lorraine		CHAVOUTIER Sylvia		JACQUEMARD Julie			
MEUNIER Arnaud		CONTAMINE Christophe		JANIK Norbert			
MOLLANGER Edith		CREY Olivier		MANDALDJIAN Alain			
		DECOSNE Baptiste		MARTIN Aimé			
BERARD Jean-Christophe		DELAPIERRE Jérôme		MARTINOD Clément			
BONNET Stanislas		ETIEVENT Bernard		PONSOT Patrick			
BONTRON Hubert		FORAY Emeric		RICHARD Laurent		Diffusion alpinews	
Affichage BT jusqu'au				Affichage Bureau jusqu'au			
Autres destinataires							

Mod 002 indice 33

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE du Lundi 12 juin 2023

Membres titulaires présents : Bruno BLANCHE, Annemie BLANCHE HENRION, Mickaël DELATTRE, Richard MILLAN et Jean Charles GACON

Direction : Alexandre BOUET, Grégory GLATIGNY et Edith MOLLANGER

1. Approbation du CR de la réunion précédente

Approuvé à l'unanimité

2. Présentation nouvelle Direction – CSE

Tour de table de présentation

3. Point sur le fonctionnement CSE et CSSCT

(nomination membres, calendrier, adoption du règlement intérieur, accès locaux...)

- Changement de signatures comptes bancaires CSE

Le CSE prendra contact avec la banque pour les modalités de changement de signatures pour les comptes bancaires du CSE suite à l'élection de la nouvelle équipe et l'arrivée du nouveau Directeur.

Le CSE revient vers la Direction.

- Nomination des deux membres salariés CSSCT suite à appel de candidature

4 candidatures reçues parmi le personnel

Pour une bonne représentation des différents services de l'entreprise au CSSCT sont approuvés à l'unanimité :

Charlène Tavella – Service Marketing

Nicolas Chavoutier – Service Damage

-> première réunion CSSCT le 26 juin 2023 14h

- Calendrier réunions CSE :

22 août 9h / 10 octobre 9h / 21 novembre 9h

- Badges d'accès locaux

Le CSE demande à ce que des badges d'accès à l'année soient remis à l'ensemble des membres titulaires et suppléants du CSE pour leur permettre d'accéder à tout moment au local CSE et à leurs boîtes à lettres. La Direction s'engage à les fournir dans les meilleurs délais.

- Modifications règlement intérieur CSE

Le CSE demande un certain nombre de modifications et mises à jour du règlement intérieur du CSE

-> les différents points sont abordés, débattus et modifiés.

4. Mise en conformité de l'accord d'intéressement

Suite au dépôt officiel auprès des administrations, l'URSSAF a envoyé un courrier d'observation concernant notre accord d'intéressement par rapport à la date limite de versement de la prime – un avenant modificatif de cet article est présenté par la Direction – approuvé à l'unanimité.

Notre accord de participation doit également être remis à jour -> réunion de travail 6 juillet 9h.

5. Consultation du CSE pour la mise à jour du règlement intérieur d'entreprise

(prévention du harcèlement moral ou sexuel et lutte contre la corruption et le trafic d'influence)

Un article intégrant l'accord anti-corruption de la CDA et un article intégrant les nouvelles obligations légales concernant le harcèlement sexuel, harcèlement moral et agissements sexistes doivent être rajoutés au règlement intérieur d'entreprise.

Le CSE demande envoi de l'accord anti-corruption, du règlement intérieur d'entreprise et des modifications proposées avant de s'exprimer sur ces rajouts -> le CSE enverra son avis consultatif ultérieurement par mail à la Direction.

6. Demande d'explication sur les factures forfaits ayant-droits et retraités

Le CSE se rapprochera de Patrick Ponsot pour ces questions.

D2S2 : le CSE a réglé la facture dans sa totalité et enverra une copie à la Direction pour la prise en charge de la moitié, comme convenu avec l'ancienne Direction.

Le CSE demande une réunion avec la Direction afin d'aborder cette question du reste à charge pour le CSE qui peut être une charge financière conséquente dès lors que cet avantage est étendu à 5 forfaits par salarié la saison d'hiver prochaine.

Le CSE et la Direction vont se renseigner sur les pratiques des autres domaines avant la réunion fixée au 21 septembre 9h.

7. Demande d'explication sur les fiches de paie et feuille de badgeage

(temps de casse-croûte, temps de préparation, dimanche 30/4, prime de caisse, prise en compte des heures de délégation et réunion CSE du 21/4)

- Fiches de paie et de badgeage

Le CSE explique la complexité de lecture et de compréhension des fiches de paie et de badgeage pour les salariés.

Le CSE demande un groupe de travail pour la mise en place de fiches explicatives et pour une simplification des fiches de paie.

La Direction note les remarques du CSE et propose de travailler courant de l'été avec Mickaël Delattre, Jean-Charles Gacon, Richard Millan et Julie Jacquemard sur ces sujets.

- Temps casse-croûte pendant les championnats du monde

Le CSE explique que le paiement de ce temps casse-croûte a été mal vécu par les salariés qui se sont investis dans les championnats du monde, sachant d'autant plus qu'une grande partie des salariés n'a pas été remplacée pendant ces temps de pause - la Direction en prend note.

- Temps de préparation pour une journée complémentaire

- Le CSE fait remarquer à la Direction que le temps de préparation de 20min a été mis en place lors du passage aux 35h et résulte de l'accord 35h. Le CSE considère que ce temps de préparation ne doit pas s'appliquer lors d'une journée complémentaire - ces 20min doivent être payées en heures supplémentaires comme les autres heures de travail d'une journée complémentaire. La direction répond que les journées supplémentaires bénéficient bien d'un temps de préparation supplémentaire identifié sur le bulletin de paie. Le temps de préparation n'est pas du temps de travail effectif et ne peut pas être considéré comme des heures supplémentaires.

Le CSE ne partage pas cet avis.

- Le CSE demande une étude du temps de préparation sur tous les postes pour savoir si les 20min de préparation sont respectées et réalisables selon l'horaire d'ouverture et de fermeture au public. Pour un certain nombre d'appareils la prise des 20min de préparation semble difficilement réalisable.

Les sujets organisation du travail, RTT, navettes et bus rentrent dans le débat -> la Direction doit étudier la situation actuelle et revenir vers le CSE.

- Prime de caisse

La prime a été reportée au mois de mai pour des raisons du calendrier de fermeture de la station (clôture du chiffre d'affaires le 28/04).

- Dimanche 30 avril

Le CSE fait remarquer que le dimanche 30 avril doit être considéré comme hors exploitation et aurait dû être payé double selon notre accord interne et la convention collective. La Direction précise qu'elle l'a considéré comme intégré dans la prime de dimanches et jours fériés car liée au démontage. Elle l'a appliqué à l'ensemble des salariés ayant terminé leur contrat fin avril et pas uniquement aux salariés ayant travaillé le dimanche 30. Le CSE précise que, selon notre accord interne, la prime dimanche et jours fériés est à payer dans son intégralité aux salariés ayant travaillé jusqu'au 28 avril et que le dimanche 30 avril est à payer double aux salariés ayant travaillé ce jour-là.

Le CSE demande la régularisation de salaire pour ces salariés.

La Direction précise que, compte tenu de ce cas unique depuis la signature de l'accord sur la prime de dimanche et jour férié, elle ne régularisera pas pour cette saison.

Le CSE exprime son désaccord avec cette position.

La règle suivante est définie pour les saisons à venir : la prime de dimanche sera allouée à la date d'ouverture et de fermeture d'exploitation au public. Les dimanches ou jours fériés travaillés en dehors de ces dates seront rémunérés double pour les salariés qui travailleront ces journées.

- Demande d'explications heures de délégation et heures de réunion CSE du 21 avril

Le CSE demande des précisions autour de la prise en compte des heures de délégation et des heures de réunion CSE du 21 avril -> la feuille de badgeage indiquait des heures travaillées < aux heures théoriques. La direction confirme que les heures ont été payées sur le bulletin d'avril.

8. Point sur l'exploitation TC Olympe

(DSP, explications contrats d'été et NR maintenance/exploitation TC Olympe, formation)

- La Direction annonce que la DSP de Brides est signée pour 11 ans et qu'elle s'aligne sur la DSP de Méribel. Selon la DSP de Brides, une ouverture du 1^{er} tronçon du TC Olympe doit se faire un jour par semaine pendant l'exploitation d'été -> le dimanche a été retenu pour permettre aux curistes d'emprunter la télécabine car il n'y a pas de soins prévus le dimanche.

La proposition d'ouverture des tronçons 2 et 3 au titre des engagements liés à l'euro mobilité a été rejetée par la commune des Allues. A ce sujet, les discussions continuent avec les élus des Allues.

Alpina étant engagée contractuellement avec la commune de Brides sur une ouverture 1 jour par semaine, le dimanche a été retenu pour l'ouverture du premier tronçon, malgré la fermeture des tronçons en amont.

La Direction souhaite reprendre le contact avec la mairie des Allues pour en reparler.

- Le CSE demande des précisions pour les NR appliqués au personnel recruté pour la maintenance et l'exploitation du TC Olympe -> les salariés se voient appliquer le NR maintenance durant toute la durée de leur contrat et pour les heures travaillées au TC Olympe le taux horaire appliqué sera celui de leur qualification d'exploitation hiver.

9. Fiches de positionnement maintenance

- Le CSE demande à ce que les fiches de positionnement maintenance soient revues -> la Direction propose de travailler le sujet durant l'été avec Yoann Mister, Jean-Charles Gacon et Mickaël Delattre.

- Le CSE demande que des fiches de positionnement pour le service espaces ludiques soient mises en place -> la Direction propose de travailler le sujet cet été avec Max Martin.

10. Point sur le transport du personnel

La Direction souhaite revenir au système de bus du personnel tel qu'il existait avant -> pour des raisons de sécurité et d'écologie, un appel d'offre sera lancé.

Le CSE remonte les problèmes rencontrés avec des bus vieillissants et pas toujours aux normes de la compagnie Transdev -> la Direction en a conscience et l'intègrera dans l'appel d'offre.

Le CSE demande de prévoir de nouveaux arrêts (exemple Cevins ou la Bathie) – la Direction étudiera ce point dans l'appel d'offre.

11. Point sur le Groupe E&I

La DRH rappelle la genèse du groupe Expressions et Impulsions aux nouveaux membres de la direction à savoir que la finalité était de laisser la parole aux salariés hors hiérarchie et instances du personnel. Il est fait le constat que les membres du groupe font désormais partis du nouveau CSE et que, de ce fait, la finalité n'est plus. Cependant, le tableau d'actions est toujours d'actualité. Le CSE présente les différents documents dont le tableau d'actions pour étude. Les différentes actions seront reprises lors de la prochaine réunion CSE pour déterminer la suite à donner.

12. Passage en 4/2 du service damage

(prime de nuit, RTT)

Le CSE remonte à la Direction que des interrogations se posent encore auprès des chauffeurs suite au passage en 4/2 -> revalorisation prime de nuit, RTT, notamment en comparaison avec d'autres domaines. La direction précise qu'un bilan avec les chauffeurs avait été réalisé en fin de 1^{ère} saison de mise en place du rythme 4/2. Elle confirme que la prime de nuit est versée par nuit travaillé et que ce montant est revalorisé chaque année au même titre que les autres primes. La Direction précise que la question de la revalorisation de la prime de nuit relève plutôt des NAO. Les membres du CSE évoque le fait que cette prime est difficile à comprendre sur la fiche de paie car il y a seulement l'indication du montant. La direction prend le point et regardera pour modifier le paramétrage de cette prime pour faire apparaître plus clairement le nombre de nuit et son taux.

13. Mise à jour livret d'accueil

Le CSE demande l'envoi du fichier informatique des pages concernant les représentants du personnel et le CSE du livret d'accueil pour mise à jour.

14. Point sur les bilans entretiens individuels, professionnels et de positionnement

La Direction présente sur écran d'ordinateur le tableau de suivi et précise qu'un certain retard a pu être rattrapé -> le CSE restera vigilant concernant la poursuite des entretiens.

Le CSE demande des précisions concernant les différents types d'entretien (positionnement, individuel et professionnel) – la Direction précise que l'entretien réalisé englobe les 3 types d'entretien -> le CSE demande une vérification du contenu de tous les entretiens réalisés sachant que certains salariés n'ont eu que leur entretien de positionnement.

15. Bilan Steeple

(points positifs et d'amélioration, droits administrateurs, droits de publication)

Après un tour de table, le bilan semble plutôt positif.

Le CSE demande à ce que les informations importantes émanant de la Direction comme les reportings, notes de services soient toujours envoyées par mail à l'ensemble du personnel en parallèle de leur publication sur Steeple sachant que tous les salariés ne l'utilisent pas.

La Direction précise que Steeple n'est pas amené à remplacer l'Intranet et la GED (Gestion Electronique des Documents). Les informations liées à la bonne mise en œuvre du travail sont systématiquement affichées et/ou diffusées sur les adresses mails.

Plusieurs points restent à améliorer comme :

- intégrer un lien vers la météo (MétéoFrance) et l'organigramme d'entreprise
- revoir les différentes autorisations de publication

Le CSE interroge la Direction concernant les administrateurs et leur nomination. Il y a 3 administrateurs désignés : Responsable QSE, DRH et DG. Leur rôle n'est pas de réguler ou censurer les posts. Ils sont garants du développement de l'outil.

16. Questions diverses

- Le CSE demande des informations concernant les forfaits été pour les permanents, bi-saisonniers et saisonniers -> la Direction doit donner des précisions.

- Le CSE propose qu'un repas de fin de saison d'été puisse être organisé -> la Direction n'est pas opposée – reste à définir l'organisation entre le CSE et la Direction.

- Le CSE demande à ce que les formations CSE et CSSCT pour les nouveaux élus soient organisées avant le début de la saison d'hiver vers fin novembre-début décembre. La direction précise qu'il faudra être vigilant à ce que ces formations ne viennent pas se chevaucher avec les journées d'intégration de début de saison.

- Le CSE demande plus de formation sauvetage et la revalorisation de la prime – la Direction rappelle que cette prime faisait partie de ses propositions lors des NAO. Elle tient à préciser qu'elle a pleinement conscience de l'intérêt de sa revalorisation et qu'elle se donne le droit de la revaloriser en dehors des NAO. La Direction précise qu'il pourra en être de même pour la deuxième prime de langue.

Bruno BLANCHE
Secrétaire du CSE

Alexandre BOUET
Président du C.S.E.